

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboux, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaas, Lafitte-Bullier, 4, Clo place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Moucron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 28, 12 45, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Moucron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 15 DÉCEMBRE

3 0/0	59 05
4 1/2	84 50
Emprunt 1872 (3 0/0)	93 175
Emprunt 1871	93 10

DU 16 DÉCEMBRE

3 0/0	58 15
4 1/2	84 15
Emprunt 1872 (3 0/0)	93 30
Emprunt 1871	93 10

ROUBAIX, 16 DÉCEMBRE 1873
BULLETIN DU JOUR

On a décidé par 330 voix contre 328 que la proposition de M. Maurice concernant l'instruction primaire serait renvoyée aux bureaux. M. Benoist d'Azy a déposé les rapports sur les impôts nouveaux jusqu'à concurrence de 120 millions.

M. Haentjens a demandé à interpeller le gouvernement sur les mesures à prendre relativement aux élections partielles dont le danger devient de plus en plus manifeste. Il désire savoir si le gouvernement entend continuer à se désintéresser des élections. D'un commun accord, l'interpellation est ajournée après le vote des lois de finances. M. Gavardie a signalé les tendances déplorables de l'art en France. Il voudrait qu'on instituât un conseil supérieur des beaux-arts.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 15 décembre.

Quoiqu'il fut facile de s'attendre au résultat des quatre nouvelles élections législatives, le gouvernement et les membres de l'Assemblée n'en paraissent pas moins frappés de la grande majorité que les candidats de l'opposition radicale et républicaine continuent à obtenir dans les élections partielles. On se demande quelle digue pourra arrêter le flot démagogique?

La réforme de la loi électorale sera-t-elle suffisante? Empêchera-t-elle les divisions parmi les conservateurs et une certaine partie de la bourgeoisie d'être gagnée aux idées républicaines et même radicales? Voilà ce qui préoccupe très-sérieusement notre monde politique.

Dans l'Aube, si les conservateurs ne s'étaient pas divisés, ils l'emportaient de plusieurs milliers de voix.

Les deux candidats radicaux, ils sont du plus beau rouge, ont réuni, chacun, presque le même nombre de voix, ce qui prouve l'ensemble et la discipline avec lesquels votent les radicaux.

M. Thiers et ses amis triomphent, en disant: Vous nous accusiez d'être la cause des progrès du radicalisme, et vous voyez que, sous votre régime, ces progrès augmentent encore!

Ils devient donc de plus en plus évident que la prorogation a été un expédient qui ne pouvait changer le courant des esprits dans le suffrage universel. Il faut, pour atteindre ce résultat, supprimer d'abord tout ce qui ressemble à la République et faire agir la puissante intervention de la royauté qui, seule, en s'appuyant sur nos traditions nationales, parviendrait à faire rentrer l'inondation démagogique dans son lit.

Par suite du jeu bizarre du suffrage universel, nous voyons, au contraire, dans la Nièvre et dans l'Aube les candidats conservateurs l'emporter, pour les élections au conseil général.

P. S. — Les députés, dans leurs conversations, s'occupaient beaucoup aujourd'hui des quatre nouvelles élections.

Les membres de la commission de décen-

tralisation consultent avec soin un rapport très-instructif de M. de Chabrol sur l'électorat municipal et le rôle joué par le nombre des électeurs. La commission reprendra jeudi prochain l'examen des conditions organiques de l'électorat municipal.

Après une vive discussion et plusieurs tours de scrutin, la commission du budget a fini par repousser à l'unanimité l'impôt sur la petite vitesse.

M. Benoist d'Azy va déposer prochainement son rapport sur le budget des recettes contenant pour 129 millions d'impôts nouveaux. Le gouvernement et la commission auront à se mettre d'accord pour trente autres millions d'impôts nouveaux nécessaires à l'équilibre du budget.

La bourse s'est très-peu émue aujourd'hui des quatre élections républicaines et radicales; elle a été très-ferme. Il y a eu beaucoup d'achats au comptant.

DE SAINT-CHÉRON.

Un document fort curieux, qui ressort des tableaux fournis par M. Magne, est le relevé des capitaux employés à des achats de rentes par les habitants des départements pendant les neuf premiers mois de chacune des années de la période 1869-1873. Voici ces renseignements:

Années.	Rentes achetées.	Capitaux employés aux achats.
1869	4,299,425	101,736,502
1870	4,858,216	112,761,210
1871	5,205,700	92,522,816
1872	17,398,538	323,862,918
1873	24,272,094	436,350,000

On voit avec quelle énergie la province achète aujourd'hui des rentes sur l'Etat; elle y emploie un capital quatre fois plus considérable qu'avant la guerre. Ajoutons que si la province achète beaucoup de rentes, elle n'en vend que fort peu. Pendant les neuf premiers mois de 1873, elle n'en avait vendu que pour un capital de 37 millions de francs. Il convient d'ajouter que ces chiffres ne sont pas complets. Le document ministériel n'en indique pas l'origine; il ne parle assurément que des rentes achetées par l'intermédiaire des recettes générales, et non de celles qui s'opèrent par l'entremise des agents de change.

Si les recettes générales ont ainsi acheté pendant les neuf premiers mois de cette année pour 400 millions en capital de rentes sur l'Etat de plus qu'elle n'en ont vendu, on comprend que tous les autres placements, et notamment toutes les entreprises de travaux publics, soient délaissées par l'épargne provinciale. C'est aussi ce qui ressort du tableau de M. Magne sur les cours des rentes et des obligations de chemins de fer au 30 octobre de l'année présente et des dernières années.

On voit combien le travail a repris et quelle activité montre l'épargne en France pour réparer les pertes de la guerre.

Nous lisons dans la Gazette de Nîmes: « L'adresse à Monsieur le comte de Chambord, dont nous avons parlé il y a quinze

jours, vient d'être transmise à son auguste destinataire. Les hommes seuls l'ont signée et le nombre des signatures, pour le seul arrondissement de Nîmes, s'élève à 16.000.

« Nous voulons espérer que ce témoignage de notre respectueuse sympathie sera, pour Monsieur le comte de Chambord, un réel et précieux dévouement. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 16 décembre

La séance ouverte à deux heures 45 minutes, sous la présidence de M. Buffet.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée continue la discussion du budget de l'instruction publique.

Le chapitre 25 est adopté.

Sur le chapitre 26, M. Charton demande un crédit de 2,000 fr. pour le traitement d'un secrétaire d'une commission à créer sous le titre de commission des voyages et missions scientifiques.

M. BARDOUX propose une simple augmentation de 500 fr., le travail pouvant être confié à un employé du ministère.

L'amendement, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 26 à 29 sont adoptés.

Sur le chapitre 30, M. A. Desjardins demande que les fonds soient répartis de telle façon que le traitement des professeurs agrégés aux lycées des départements soit augmenté de 500 fr. Cette modification est adoptée. Les chapitres 30 à 33 sont adoptés.

M. JULES MAURICE retire son amendement au chapitre 34, par lequel il demandait l'addition d'une somme de 48,800 fr. pour élever à six cents francs le taux de la pension de retraite des instituteurs.

L'orateur se réserve de reproduire plus tard cet amendement. Il espère qu'il sera alors renvoyé à une commission spéciale.

Une discussion s'engage sur la situation des instituteurs, auxquels le ministre se déclare sympathique, comme ses prédécesseurs.

M. LE PRÉSIDENT demande si M. Maurice insiste pour le renvoi de sa proposition aux bureaux, c'est-à-dire pour la nomination d'une commission spéciale.

M. MAURICE déclare se contenter de la commission de l'instruction primaire.

L'Assemblée décide par 330 voix contre 328 que la proposition de M. Maurice sera renvoyée aux bureaux.

M. BENOIST-D'AZY dépose, au nom de la commission du budget, un rapport sur les impôts nouveaux jusqu'à concurrence de 1290 millions.

Le chapitre 34 est adopté.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une demande d'interpellation adressée au gouvernement par M. Haentjens sur la question de savoir quelles mesures le gouvernement compte prendre au sujet des élections partielles, dont le danger devient chaque jour plus manifeste et sur la question de savoir si le gouvernement entend continuer à se désintéresser des élections.

Sur la demande du gouvernement, l'interpellation est ajournée après le vote des lois de finances.

Les chapitres 35 et 36 du budget de l'instruction publique sont réservés.

Les chapitres 38 à 46 du ministère des beaux-arts sont adoptés.

Sur le chapitre 47, M. Vinols demande le maintien du crédit de 40,000 fr. pour le Musée du Louvre.

Cet amendement est pris en considération.

Les chapitres 48 à 51 sont adoptés.

La séance est levée à 5 heures 15 minutes.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'archevêque Ledochowski devient le sujet d'un grand embarras pour le gouvernement prussien, qui hésite à employer, vis-à-vis l'éminent prélat, des mesures de rigueur pouvant lui donner, aux yeux des populations, l'auréole du martyr. Prononcer de nouvelles amendes ne répond pas au sérieux de la situation et à la dignité de l'Etat. L'exaspération des catholiques étant arrivée à son comble, il serait impolitique aujourd'hui de donner trop d'éclat à la lutte engagée par M. de Bismark contre le clergé.

On parle bien de l'internement de l'archevêque destitué dans une province éloignée, ou encore de bannissement, à l'instar de celui qui a été prononcé, en Suisse, contre l'évêque Mermillod. Mais il faudrait pour cela une décision du Parlement allemand, personne ne pouvant être privé par un Etat isolé de ses droits de citoyen allemand. Dans cette circonstance, le parti libéral soutient les catholiques et revendique pour leurs évêques; au nom de la liberté de conscience, les mêmes droits que ceux dont jouissent, en Allemagne, les ministres du culte protestant.

Voici la suite et la fin de la lettre de M. Bourdon:

Je dis maintenant que j'étais même en réalité absolument dispensé de tous comptes, et ce n'est qu'à cette condition que j'avais accepté le mandat dont on me chargeait, mandat qui reposait entièrement sur la confiance attachée à mon caractère et à mes fonctions. Si j'ai fourni des pièces, si j'ai réglé des comptes, c'est que je l'ai préféré ainsi; mais lorsque j'ai entrepris la tâche délicate et patriotique à laquelle me priaient de me dévouer la Préfecture, l'Intendance et l'état-major, j'ai voulu, à l'avance, me prémunir contre les déplorables récriminations qui déshonorent si souvent les partis, et contre le danger qu'un jour de tristes rancunes vinssent spéculer sur l'impossibilité où peuvent se trouver de fournir des pièces comptables les distributeurs de fonds secrets.

M. le baron Séguier, dont il est consolant de pouvoir opposer l'impartialité à ce déchainement de passion, avait bien compris ces conditions particulières de mon mandat, lorsqu'il écrivait le 8 juillet dernier à la Commission (Pièces justificatives, p. 147): « Je n'ai pas demandé à M. Bourdon de justifications, en raison de la nature de ses dépenses et du crédit auquel elles se rapportaient. »

Ce crédit a été ouvert, dit le rapport, par deux arrêtés ministériels, l'un du 8, l'autre du 11 octobre: le texte du premier est reproduit aux pièces justificatives (p. 342), et il faut évidemment supposer que le rapporteur n'a pas pu cette annexe de son rapport. En voici, en effet, la reproduction exacte:

« Le ministre de l'intérieur, Arrête: »

« Le préfet du Nord est autorisé à se faire délivrer par voie de réquisition de temps de guerre, par le trésorier général de Lille et tout autre agent comptable de l'Etat, toutes sommes nécessaires au paiement du service d'estafettes et courriers extraordinaires à organiser pour la capitale, et ce contre quittances dûment libellées et pour le compte du ministère de l'intérieur, et sans réserve de titres de caisse ou autres pièces à la Cour des Comptes. »

Fait à Amiens, 8 octobre 1870.

« Le ministre de l'intérieur, Léon GAMBETTA. »

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 17 DÉCEMBRE 1873

— 18 —

LE

Mariage du Trésorier

par M^{me} Claire de Chaudenoux.

XIII

Le soir même, Valérie reçut des mains de Mme Dubois, toujours effarée, le billet suivant:

« Mademoiselle Gilmérin, est instamment suppliée de daigner indiquer à Monsieur de Maucler par quel moyen il pourrait s'expliquer et se disculper auprès d'elle. »

La jeune fille bondit sur une plume, et d'une main fiévreuse, traça vivement cette ligne implacable:

« Monsieur de Maucler n'a besoin ni d'explication ni de justification: il est jugé. »

Une semaine s'écoula. Valérie gardait la chambre avec une fièvre lente et un parti pris de mutisme qui désespérait son père. Les visites étaient interrompues, les intimes consignés à la porte de la villa. La présence de Mme Dubois était seule tolérée par la triste jeune fille.

Blessée, honteuse, désespérée, elle essayait de cacher dans la solitude la plus poignante désillusion. Elle sentait,

avec des frissonnements de rage douloureuse, qu'elle serait tôt ou tard déviniée, qu'elle l'était peut-être déjà. Son amour bafoué, sa générosité méconnue, sa confiance trahie, s'unissaient pour lui gor à sa nature sensible, orgueilleuse et passionnée une indicible torture.

Pour y échapper, elle se fit conduire à Bade par son père. Elle y trouva le bruit, la foule et les élégances, non le repos.

Au retour, elle déclara le séjour de Vincennes insipide pendant l'hiver et voulut demeurer à Paris. Elle ne profita guère des distractions que ce séjour pouvait lui procurer, car, malgré toutes les instances, elle persista à ne sortir que de loin en loin, à refuser toute occasion de plaisir, à ne revoir personne.

C'était en elle et autour d'elle un deuil dont elle ne saignait pas expliquer les motifs et dont le bonhomme Gilmérin se désolait vainement.

Quant à Sosthène, ce fut à peine s'il s'aperçut du changement radical survenu dans le caractère de sa sœur et dans les habitants de la maison paternelle.

Aveuglé comme tout homme passionné, il poursuivait son but sans rien voir autour de lui. Il avait échoué dans ses efforts pour obtenir du directeur de l'Opéra une audition en faveur de Mlle de Clarande.

Furieux de cet insuccès, follement désireux de le réparer, il entreprit avec une bravoure de fanatique le siège de la

direction de l'Opéra-Comique.

Ce qu'il lui fallut employer d'influences, de persévérance et d'énergie pour amener le directeur à daigner entendre Judith, est suffi à un pauvre diable pour atteindre la fortune.

Mais aussi quel triomphe! Judith, entendue fut engagée séance tenante, ses débuts fixés à la réouverture du théâtre.

Le jeune homme, radieux, eut le bon goût de s'effacer après le succès, sans toutefois renoncer à se faire solder un jour en cette gelée monnaie qu'on appelle la reconnaissance d'une actrice.

Judith lui sut gré tout à la fois de ses services et de sa réserve adroite à n'en pas réclamer le prix. Elle nageait en pleine ivresse. Qui se fût opposé désormais à ses projets? Mme de Clarande paralysée, s'éteignait par degrés insensibles: déjà son intelligence affaiblie ne lui permettait plus que d'assister avec une indifférence absolue à la nouvelle existence de sa fille.

Les leçons de piano avaient été abandonnées; un habile professeur travaillait à rendre la belle artiste capable d'affronter le public parisien. Sans répondre aux timides objections de ses sœurs, qui du fond de la province, s'effrayaient de ses tendances indépendantes, Judith se jetait, le front haut, dans cette redoutable mêlée artistique où les plus fortes perdent quelque pièce de leur armure les plus pures, quelque fleur de leur couronne.

Elle avait refusé les offres d'argent

qu'avec une habile délicatesse le jeune peintre avait osé lui faire. Un u-urier, de cette race de rongeurs spéciaux qui sucent les artistes, — sur la présentation de son engagement à l'Opéra-Comique, lui avait ouvert un crédit de plusieurs milliers de francs.

Elle les avait aussitôt employés en achats indispensables, en une installation confortable et coquette, rue de Provence, où sa pauvre mère eût une petite chambre isolée pour y agoniser en paix.

Elle adopta le couturier en renom, prit une femme de chambre rompue au métier lucratif de soubrette d'actrice, se fit accompagner par Sosthène quelques visiteurs, des camarades futurs, des musiciens, quelques gandins qui proclamaient d'avance son triomphe.

Au jour de ses débuts, elle se trouva sous les armes, prête à tout, hardie, confiante, résolue à se conquérir brillamment une place au soleil de la rampe, de la réclame et du succès.

Nul obstacle devant elle: d'importantes souvenirs d'honneur et de position étaient écartés, ses sœurs se taisaient impuissantes, sa mère se mourait et le colonel Clarande, ce vieux type du soldat chevaleresque, était bien mort.

Judith avait choisi pour ses débuts le Premier Jour de Bonheur. Elle y parut dans ce gracieux rôle de jeune Indienne, que Mlle Marie-Rose avait précédé par sa beauté délicate.

Celle de Mlle de Clarande, plus ma-

jeune, plus complète, illuminée par espoir et doublée par le succès, s'y élança avec un éclat foudroyant. Avant d'être modulé une phrase, la salle s'élevait d'admiration; quand elle eut chanté son premier air, ce fut du délire.

On avait salué la femme, en censa la cantatrice.

Et quelle salle! Pendant le deuxième acte, Judith laissa tomber son premier regard sur les spectateurs qui la comptaient. Des célébrités mondaines et artistiques, des femmes de l'aristocratie attirées par la curiosité de voir en scène une des leurs; des femmes du demi-monde qui venaient épier, d'un œil jaloux, l'éclosion d'une rivalité formidable.

En hommes, la fleur du gandinisme contemporain s'élevait au balcon et à l'orchestre.

L'apparition de cette hautaine beauté qui irradiait sur la scène resplendissante, météore inattendu, paraissait à quelques-uns une réprobation du noble passé des Clarandes, une injure à leur gloire militaire, une profanation.

Pour les autres, c'était au contraire l'affirmation d'un caractère énergique, admirablement trempé, plein de fécondes promesses pour le monde des arts et des plaisirs élégants.

Tout à coup le regard de Judith, qui planait dédaigneux sur la salle, se fixa et devint attentif.

(A suivre).